

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

Le conseil d'administration réuni le 29 avril 2025 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire, **le mercredi 11 juin 2025 à 10 heures à l'ACE-rue du lac Turkana-Les Berges du Lac 1053** et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2024 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2024 ;
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2024 ;
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2024 ;
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2024 ;
9. Ratification des opérations intra-groupe rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2024 ;
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2024 ;
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société ;
13. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions ;
14. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
15. Renouvellement du mandat / désignation des commissaires aux comptes ;
16. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.



**PROJET DE RESOLUTIONS**  
**A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 11/06/2025**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **mercredi 11/06/2025 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises : Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 - Tunis** sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

**Mise aux voix, cette résolution est .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2024 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2024, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2024 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2024.

**Mise aux voix, cette résolution est .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2024 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2024, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2024 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024.

**Mise aux voix, cette résolution est .....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2024.

**Mise aux voix, cette résolution est .....**

**CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2024 :

<b>Rubrique</b>	<b>Montant</b>
Résultat de l'exercice 2024	(*****)
Résultat reporté des exercices antérieurs	*****
Résultat reportés	(******)

Mise aux voix, cette résolution est .....

**SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire approuve les opérations intra-groupes effectuées en 2024 et toutes les conventions et opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et consignées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est .....

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2024, à raison de ..... DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est .....

**HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2024, à raison de ..... DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution est .....

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution est .....

**DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire approuve l'engagement de crédits à moyen terme au cours de l'exercice 2025 pour un montant **global de 11.5 Mdt** destiné au financement du plan d'investissement **et des crédits de gestion d'un montant de 200 Mdt dont 8.2 Mdt auprès de la BH**

L'assemblée approuve aussi l'octroi des garanties réelles et d'hypothèques garantissant ces crédits et approuve le consentement des cautions pour garantir des crédits au profit des Sociétés du groupe magasin général.

Mise aux voix, cette résolution est .....

**ONZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants : messieurs Tahar BAYAHY- Taieb BAYAHY-Yahia BAYAHY-Moez JOUDI- Ahmed Farhat BEN GHAZI et la société MED INVEST COMPAGNY- et ce pour les exercices 2025,2026 et 2027 ; ce mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

Mise aux voix, cette résolution est .....

**DOUZIEME RESOLUTION**

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'assemblée générale ordinaire décide de :

- ✓ Renouveler le mandat du Cabinet ZAHAF et Associés en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2025,2026 et 2027
- ✓ Désigner la société .....en qualité de Co-commissaire aux comptes pour les exercices 2025,2026 et 2027;

Le mandat des deux commissaires aux comptes prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

**Mise aux voix, cette résolution est .....**

**TREIZIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

**Mise aux voix, cette résolution est .....**